



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37755

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme de la classe de seconde du lycée. En effet, les inquiétudes portent principalement sur le projet de disparition de la matière sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire. Cette suppression s'avère particulièrement injustifiée dans un monde où près des deux tiers des enjeux individuels et de société ont trait directement ou indirectement à ce domaine. La vie et la terre sont au cœur des enjeux environnementaux, de santé, de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires. À ce titre, notre pays se doit d'être à la pointe de la recherche fondamentale et appliquée ; or la plupart des innovations scientifiques et technologiques s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie. On ne saurait également négliger l'appétence des lycéens pour cette matière permettant de comprendre le fonctionnement du vivant et son environnement. La culture scientifique étant nécessaire à tout citoyen, la méconnaissance de données sur le corps peut entraîner des dépenses supplémentaires de santé publique. Enfin, la fin de l'enseignement obligatoire entraînera bien évidemment des suppressions de postes importantes. Il lui demande donc de lui indiquer ses intentions à l'égard de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme matière obligatoire.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à M. Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. M. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que sera traitée la question de la place des sciences de la vie et de la Terre dans l'enseignement du lycée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37755

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10832

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4631